

Dans le cadre de l'enquête quadriennale sur le coût de la main-d'œuvre¹, le STATEC a mené une analyse approfondie du temps de travail.

Les principales conclusions en sont que :

- avec 1 773 heures par an en 2012, la durée de travail moyenne a légèrement reculé par rapport à 2008, alors qu'elle avait fortement augmenté au cours de la décennie précédente ;
- le nombre d'heures effectivement prestées au Luxembourg reste supérieur à la moyenne européenne, aux pays voisins et aux régions limitrophes ;
- au Luxembourg, 17.5% des salariés travaillent à temps partiel, contre 25.3% en moyenne dans l'Union Européenne ;
- les heures supplémentaires sont en recul ;
- les absences sont stables.

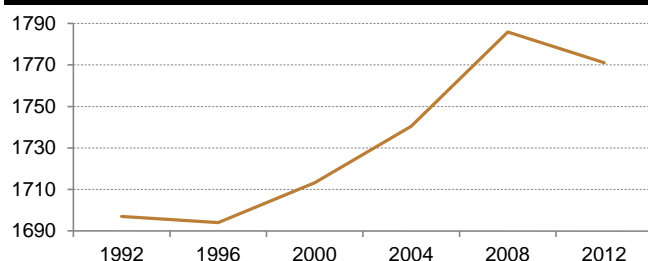
La durée de travail effective s'est stabilisée entre 2008 et 2012

Entre 2000 et 2008, le Luxembourg avait connu une forte augmentation du temps de travail, contrairement à la plupart des pays européens, où le nombre d'heures travaillées avait été en recul. Cette tendance s'est inversée entre 2008 et 2012 (voir graphique 1). Par rapport au maximum atteint en 2008, la durée de travail moyenne d'un salarié à temps complet a en effet légèrement reculé d'1% et s'est établie à 1 773 heures en 2012. Ce recul est principalement dû à la baisse des heures supplémentaires (voir plus loin), variable d'ajustement en temps de crise.

Comme au Luxembourg, la durée de travail s'est stabilisée dans la plupart des pays membres de l'Union Européenne, qui affichent des hausses ou des baisses relativement faibles. Force est de constater toutefois que par rapport au reste de l'Europe, la durée de travail reste élevée au Luxembourg (voir graphique 2).

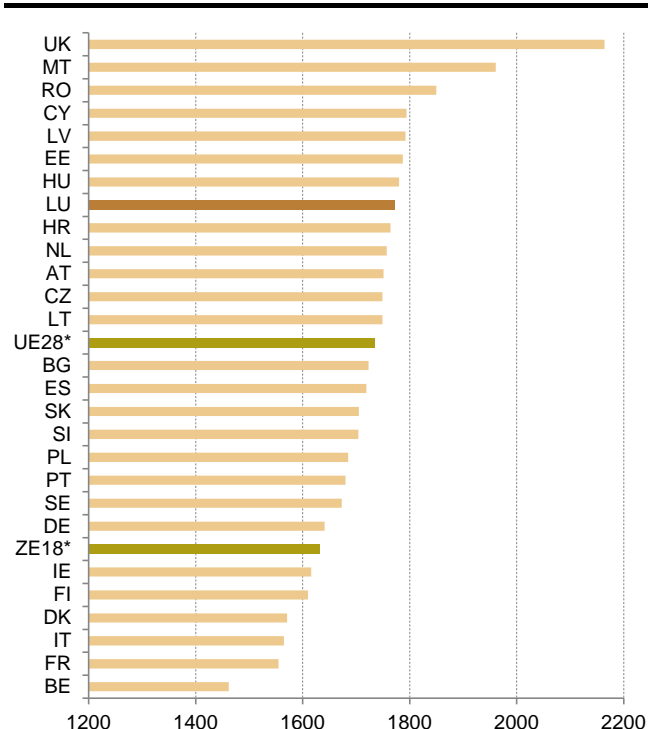
¹ cf. Regards n°16/2014 sur le niveau et la structure du coût de la main-d'œuvre ; Regards n°22/2014 sur le coût de la main-d'œuvre au Luxembourg et en Europe et <http://www.statistiques.public.lu/> ; rubrique : Entreprises/Données générales/Coût de la main-d'œuvre

Graphique 1 : Durée de travail moyenne effective en heures par an par équivalent temps plein, Luxembourg, 1992 – 2012



Source : STATEC (CMO 1992-2012) ; économie marchande : secteurs NACE rév1 C-K (1992-2004), resp. NACE rév2 B-N (2008-2012)

Graphique 2 : Durée de travail moyenne effective en heures par an (travailleur à temps complet), UE, 2012



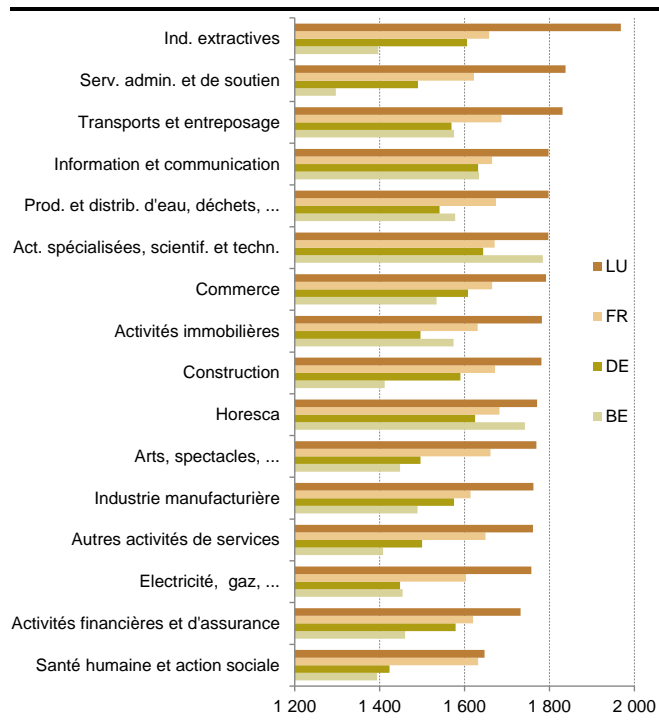
Source : STATEC, Eurostat (CMO 2012) ; secteurs NACE rév2 B-S sans O ;

Ce n'est qu'au Royaume-Uni, à Malte et en Roumanie qu'un salarié à temps complet travaille sensiblement plus d'heures par an. Dans quatre autres pays (Chypre, Lettonie, Estonie, Hongrie), le nombre d'heures prestées est légèrement supérieur à celui observé au Luxembourg.

En moyenne, un salarié travaille plus d'heures au Luxembourg que dans les pays voisins, quel que soit le secteur d'activité

En effet, en moyenne, un salarié à temps complet travaille 21% plus d'heures au Luxembourg qu'en Belgique (1 462 heures), 14% de plus qu'en France (1 555 heures), et 8% de plus qu'en Allemagne (1 641 heures).

Graphique 3 : Durée de travail moyenne effective en heures par an (travailleur à temps complet), par secteur, Luxembourg et pays voisins, 2012



Source : STATEC, Eurostat (CMO 2012) ; secteurs NACE rév2 B-S sans O

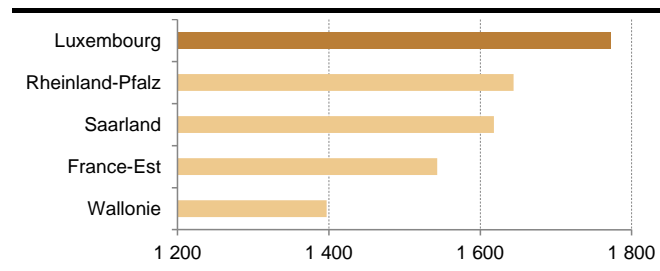
Le temps de travail effectif varie fortement en fonction du secteur d'activité (voir graphique 3). Le maximum d'heures travaillées (1 968 heures par an) a été constaté dans le secteur des industries extractives, où de nombreuses heures supplémentaires sont prestées. À l'autre extrême, le secteur de la santé humaine et de l'action sociale, où un salarié à temps complet travaille en moyenne 1 647 heures. Comme on le verra plus loin, c'est le secteur où les absences pour cause de maladie sont les plus élevées.

Dans la plupart des secteurs, la durée de travail effective est inférieure en 2012 à ce qu'elle avait été en 2008, à l'exception des industries extractives (+4%), des activités de services administratifs et de soutien (+2%) (dont le secteur du nettoyage, qui a connu une augmentation sensible de 9%, à savoir de 1 650 à 1 800 heures), ainsi que les secteurs de la santé et les autres activités de services (+1%).

Malgré ces variations, la durée effective de travail reste supérieure à celle constatée dans les pays voisins dans tous les secteurs d'activité.

Même tableau au niveau de la Grande Région (voir graphique 4) : en termes d'heures travaillées, le Luxembourg surpasse les quatre régions voisines. Ce constat est vrai également dans chacun des secteurs d'activité, pris séparément.

Graphique 4 : Durée de travail moyenne effective en heures par an (travailleur à temps complet), Luxembourg et régions limitrophes, 2012



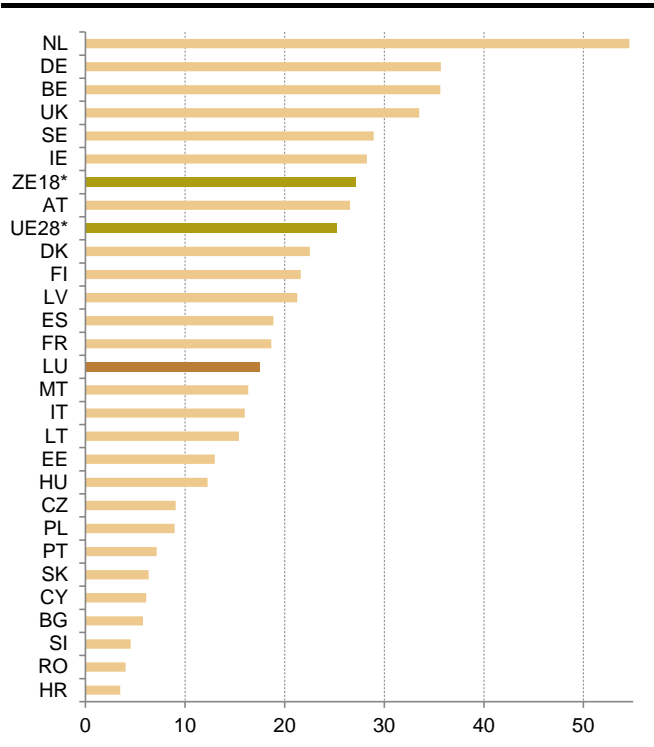
Source : STATEC, Eurostat (CMO 2012) ; secteurs NACE rév2 B-S sans O ; Régions NUTS1 : Rheinland-Pfalz (Rhénanie-Palatinat, DE-B), Saarland (Sarre, DE-C), France-Est (Lorraine, Alsace et Franche-Comté, FR-4), Région Wallonne (BE-3)

Si l'on veut appréhender la durée de travail réelle dans un pays, il convient toutefois de prendre aussi en compte le fait qu'une partie plus ou moins importante des salariés travaillent à temps partiel.

La proportion de salariés travaillant à temps partiel augmente, mais - avec 17.5% - reste inférieure à celle des pays voisins

Par rapport à 2008, où il avait été de 13.2%, le pourcentage de salariés travaillant à temps partiel au Luxembourg est en nette progression pour atteindre 17.5% en 2012. Ce taux reste toutefois faible si on le compare (voir graphique 5) à ceux des pays voisins (18.7% en France, 35.7% en Allemagne et 35.6% en Belgique) et à la moyenne de la zone euro. Dans la plupart des pays européens, on a d'ailleurs constaté une progression du travail à temps partiel (à l'exception de la France, du Danemark et de la Suède).

Graphique 5 : Salariés à temps partiel (en % du total des salariés), 2012



Source : STATEC, Eurostat (CMO 2012) ; secteurs NACE rév2 B-S sans O ; *UE28 et ZE18 : estimation

Si l'on compare les salariés à temps partiel du Grand-Duché à ceux des pays voisins, on constate non seulement que leur proportion est plus faible dans le total des salariés, mais aussi qu'ils travaillent en moyenne plus d'heures (voir tableau 1).

Avec plus de 1 000 heures par an (soit 57% d'un temps complet), même les salariés à temps partiel travaillent davantage d'heures au Luxembourg que dans les pays voisins

Tableau 1 : Pourcentage de salariés à temps partiel et durée de travail moyenne effective, Luxembourg, pays voisins et Pays-Bas, 2012

	Pourcentage de salariés à temps partiel	Durée de travail moyenne effective (en heures/an)		
		salariés à temps complet	salariés à temps partiel	total salariés
Luxembourg	17.5%	1 773	1 008	1 639
France	18.7%	1 555	933	1 439
Belgique	35.6%	1 462	921	1 269
Allemagne	35.7%	1 641	780	1 334
Pays-Bas	54.6%	1 757	858	1 266

Source : STATEC, Eurostat (CMO 2012) ; secteurs NACE rév2 B-S sans O

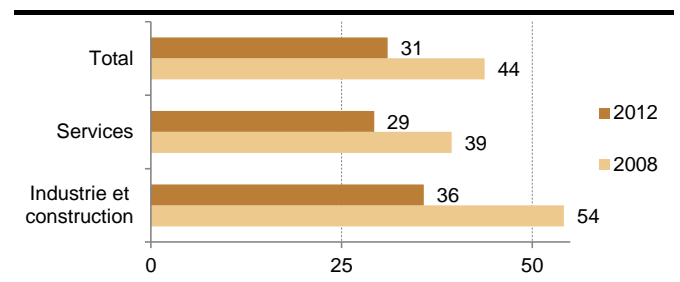
La conséquence en est que si l'on s'intéresse à la durée moyenne de travail de l'ensemble des salariés, l'écart entre le Grand-Duché et ses pays voisins se creuse encore davantage.

Ainsi p.ex., si un salarié à temps complet en Allemagne travaille 93% des heures d'un salarié à temps complet au Luxembourg, le temps de travail moyen de l'ensemble des salariés n'est en Allemagne que de 81% de celui du Luxembourg, les temps partiels y étant plus fréquents et travaillant moins d'heures qu'au Grand-Duché.

Le nombre d'heures supplémentaires a reculé entre 2008 et 2012, aussi bien dans les services que dans l'industrie et la construction

Le nombre moyen d'heures supplémentaires prestées était encore de 44 heures par personne et par an en 2008 ; il n'est plus que de 31 heures en 2012 (voir graphique 6).

Graphique 6 : Heures supplémentaires travaillées en moyenne par an par les salariés à temps complet, 2008 – 2012, Luxembourg



Source : STATEC (CMO 2008-2012) ; secteurs NACE rév2 B-S sans O

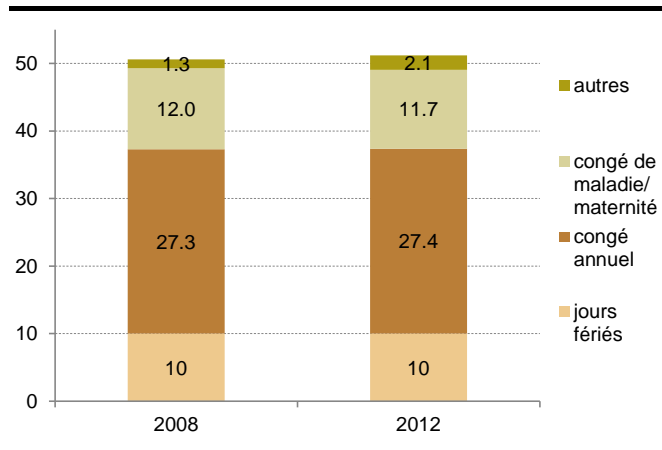
Les heures supplémentaires restent particulièrement nombreuses dans les industries extractives, les transports, les activités de services administratifs et de soutien (qui incluent le secteur du nettoyage), et la construction.

Un salarié à temps complet est absent en moyenne pendant 51 jours par an, dont 10 jours fériés, 27 jours de congé annuel et 12 jours de congé de maladie/maternité

Le nombre moyen de jours d'absence par salarié à temps complet est relativement stable. Il n'a en effet que légèrement augmenté entre les deux dernières enquêtes : de 50.6 jours en 2008 à 51.2 jours en 2012.

Il se compose (voir graphique 7) de 10 jours fériés légaux, de 27 jours de congé annuel et de 12 jours de congé de maladie/maternité ainsi que de 2 jours d'autres absences. Cette dernière catégorie reprend surtout les jours de chômage technique (qui ont été plus nombreux en 2012 (1.3 jours) qu'en 2008 (0.4 jours) ainsi que les jours de congé extraordinaire.

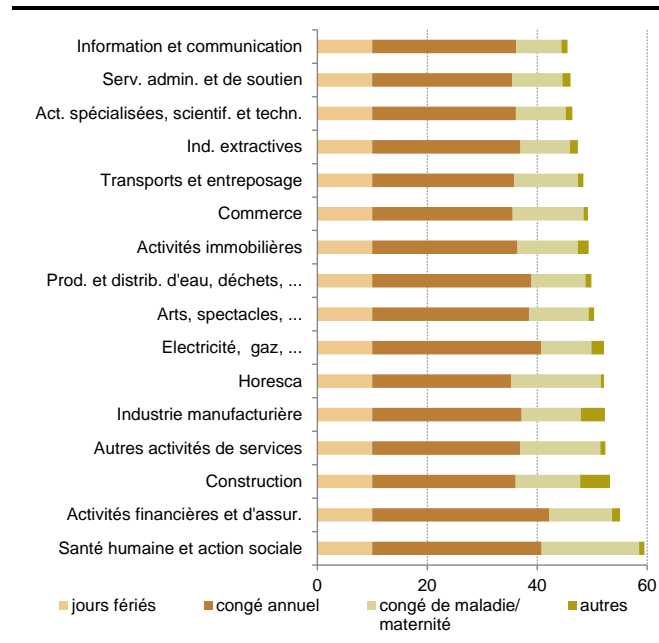
Graphique 7 : Absences moyennes en jours par an par salarié à temps complet, 2008 et 2012



Source : STATEC (CMO 2008-2012) ; secteurs NACE rév2 B-S sans O

Ici encore, on peut constater des variations importantes en fonction du secteur d'activité (voir graphique 8). Le secteur de l'information et de la communication affiche le moins de jours d'absence : 46 jours au total, dont 26 de congé annuel et 8 de congé de maladie/maternité. Le secteur qui présente le plus de jours d'absence est celui de la santé humaine et de l'action sociale, avec un total de 59 jours, qui se répartit en 31 jours de congé annuel et 18 jours de congé de maladie/maternité.

Graphique 8 : Absences moyennes en jours par an par salarié à temps complet, par secteur d'activité, 2012



Source : STATEC (CMO 2012) ; secteurs NACE rév2 B-S sans O

Le chômage technique touche surtout la construction (4.9 jours) et l'industrie manufacturière (3.9 jours en moyenne). Le nombre de jours de congé annuel est le plus faible dans les petites entreprises de 10 à 49 salariés (26 jours) et augmente progressivement avec la taille des entreprises, jusqu'à 30 jours dans les entreprises de 500 salariés ou plus.

Une autre manière de mesurer l'écart entre temps de travail théorique et effectif, c'est de calculer la part (en %) des heures rémunérées, qui n'est pas travaillée. Au Luxembourg, en 2012, 16.4% des heures rémunérées (heures supplémentaires incluses) ne sont pas pres-tées, ce qui correspond à la moyenne de la zone euro (16.5%).

Source : Enquête quadriennale sur le niveau et la structure du coût de la main-d'œuvre (CMO) 2012 (et 2008, 2004, 2000, 1996, 1992).

L'enquête a couvert :

- les entreprises de 10 salariés ou plus
- l'économie privée hors agriculture (secteurs NACE rév2 B-S hors O)

Salarié à temps complet : durée de travail hebdomadaire contractuelle de 35 heures ou plus

Hors apprentis.

**Institut national de la statistique
et des études économiques
Luxembourg**

info@statec.etat.lu
Tél.: (+352) 247-84219

www.statistiques.lu

ISSN 2304-7135